



Assemblée générale

Distr. générale
6 novembre 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 114 d) de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Gert Auväärt (Estonie)

1. À sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dixième session la question intitulée « Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations : nomination d'un membre du Comité des commissaires aux comptes » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. À sa 13^e séance, le 6 novembre 2015, la Cinquième Commission était saisie des documents suivants :
 - a) Note du Secrétaire général concernant un siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes du fait de l'expiration, le 30 juin 2016, du mandat de l'un de ses membres (A/70/104);
 - b) Note du Secrétaire général indiquant que le Gouvernement allemand avait présenté la candidature de l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande pour pourvoir le siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes. Le nouveau commissaire sera nommé pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2016 (A/C.5/70/7).
3. À la même séance, la Commission a décidé, par acclamation, de recommander à l'Assemblée générale de nommer l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande pour pourvoir le siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes. Le nouveau commissaire sera nommé pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2016 (voir par. 4).



Recommandation de la Cinquième Commission

4. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale de nommer l'Institution supérieure de contrôle des finances publiques allemande au siège qui deviendra vacant au Comité des commissaires aux comptes. Le nouveau commissaire sera nommé pour un mandat de six ans commençant le 1^{er} juillet 2016.
